

COMPTES ANNUELS 2017 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan, un compte de résultat et un compte emploi ressources pour son sixième exercice débutant le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017.

Les Comptes annuels 2017 de l'OP3FT ont été arrêtés le 3 mai 2018 et approuvés le 19 juin 2018 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 18 juin 2018.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2017 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, le compte emploi ressources et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2017 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 785 665 euros
Revenus de la dotation :	1 800 000 euros
Dons manuels :	10 355 euros
Résultat de l'exercice :	56 811 euros

Faits significatifs de l'exercice

Les ressources de l'OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

L'OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources de l'OP3FT.

Conformément à l'objet de l'OP3FT, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour le développement de la technologie Frogans, un nouveau standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.

Règles et méthodes comptables

Les Comptes annuels 2017 de l'OP3FT ont été établis dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général 1999, règlement CRC 99-01 et règlement CRC 99-03, et des règlements CRC 2002-10, 2004-06, 2005-09, 2008-12 et 2015-06 qui sont venus les compléter et/ou les rectifier.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Autres immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1 229 842 euros
- Autres immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 10 417 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 15 652 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (redevances de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans de mars 2017 à décembre 2017) : 1 480 000 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 10 909 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 1 197 759 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 56 811 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 883 035 euros
- Autres dettes (congés payés et charges sociales) : 497 670 euros
- Produits constatés d'avance (redevance de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans pour le mois de janvier 2018) : 150 000 euros

Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1 800 000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 10 355 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur le progrès de la technologie Frogans, location des locaux) : 472 818 euros
- Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion et la protection de la technologie Frogans, ainsi que les services pour le suivi juridique, comptable et social) : 277 771 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires, taxes foncières) : 60 716 euros
- Salaires et traitements : 606 518 euros
- Charges sociales : 264 733 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**6, square Mozart
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00011

BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2017

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 272	4 272			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 320 019	90 178	1 229 842	1 252 074	- 22 232
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	94 496	84 079	10 417	13 147	- 2 730
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 652		15 652	17 652	- 2 000
TOTAL (I)	1 434 440	178 528	1 255 911	1 282 873	- 26 962
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	1 480 000		1 480 000	1 050 000	430 000
Autres créances					
Fourisseurs débiteurs	2 151		2 151	645	1 506
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	10 909		10 909	34 152	- 23 243
Charges constatées d'avance	36 692		36 692	16 406	20 286
TOTAL (II)	1 529 753		1 529 753	1 101 203	428 550
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 964 193	178 528	2 785 665	2 384 076	401 589

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 197 759	1 183 495	14 264
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	56 811	14 265	42 546
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	1 254 571	1 197 759	56 812
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	389	389	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	883 035	725 461	157 574
Autres	497 670	310 467	187 203
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	150 000	150 000	
TOTAL (IV)	1 531 094	1 186 317	344 777
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 785 665	2 384 076	401 589
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Revenus de la dotation			1 810 330	1 806 450	3 880	0,21	
Reprise de provisions							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 810 330	1 806 450	3 880	0,21	
Total des produits d'exploitation (I)			1 810 330	1 806 450	3 880	0,21	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change			599	2 124	- 1 525	-71,80	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			599	2 124	- 1 525	-71,80	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 810 929	1 808 574	2 355	0,13	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			1 810 929	1 808 574	2 355	0,13	

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 871	13 631	- 1 760	-12,91
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	4 343	4 441	- 98	-2,21
Services extérieurs	472 818	605 079	- 132 261	-21,86
Autres services extérieurs	277 771	314 309	- 36 538	-11,62
Impôts, taxes et versements assimilés	60 716	49 070	11 646	23,73
Salaires et traitements	606 518	538 675	67 843	12,59
Charges sociales	264 733	234 885	29 848	12,71
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	31 718	32 598	- 880	-2,70
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	1 730 487	1 792 688	- 62 201	-3,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	1 750	1 621	129	7,96
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	1 750	1 621	129	7,96
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	21 880		21 880	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	21 880		21 880	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 754 117	1 794 309	- 40 192	-2,24
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	56 811	14 265	42 546	298,25
TOTAL GENERAL	1 810 929	1 808 574	2 355	0,13
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Annexes

Annexes

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 785 665 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 56 811 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2018 par le Conseil d'administration.

COMpte D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017					
EMPLOIS	Emplois de 2017 = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0
I - MISSIONS SOCIALES	10 355	10 355	I - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		10 355
I.1. Réalisées en France			I.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	10 355	10 355	- Dons manuels non affectés	10 335	10 335
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	20	20
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
I.2. Réalisées à l'étranger			I.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2 Frais de recherche d'autres fonds privés			4 - AUTRES PRODUITS		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
		10 355			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	10 355		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	10 355	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRIS DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (et tableau des fonds dédiés)		0
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	10 355		VI - TOTAL GÉNÉRAL	10 355	10 355
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 355	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 355
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestation en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature	20	20
Total			Total	20	20
Les dons recueillis en 2017 sont destinés à la campagne d'accélération du projet Frogans, pour un nouveau standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.					

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999, règlement CRC 99-01 et règlement CRC 99-03, et des règlements CRC 2002-10, 2004-06, 2005-09, 2008-12, 2015-06, 2016-07 qui sont venus les compléter et/ou les rectifier.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT a perçu des dons manuels issus de la générosité publique pour un montant de 10 355 E ventilés de la manière suivante :

- Dons manuels en numéraire : 10 335 E ;
- Dons manuels en nature : 20 E.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour le développement de la technologie Frogans, un nouveau standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Avec l'inscription en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires, le fonds de dotation est en cours de médiation avec l'URSSAF pour un accord de règlement.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 434 440 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 321 761	2 530		1 324 291
Immobilisations corporelles	90 270	4 226		94 496
Immobilisations financières	17 652		2 000	15 652
TOTAL	1 429 683	6 756	2 000	1 434 440

Amortissements et provisions d'actif = 178 528 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	69 687	24 762		94 449
Immobilisations corporelles	77 123	6 956		84 079
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	146 811	31 718		178 528

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess brevets licences	4 272	4 272	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 320 019	90 178	1 229 842	5 ans
Instal./agenc. divers	2 444	2 444	0	5 ans
Mat bureau & informatique	81 693	71 276	10 417	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 418 787	178 528	1 240 259	

Etat des créances = 1 534 496 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 652		15 652
Actif circulant & charges d'avance	1 518 844	1 518 844	
TOTAL	1 534 496	1 518 844	15 652

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 36 692 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 1 531 094 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	389	389		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	883 035	883 035		
Dettes fiscales & sociales	493 470	493 470		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 200	4 200		
Produits constatés d'avance	150 000	150 000		
TOTAL	1 531 094	1 531 094		

Charges à payer par postes du bilan = 253 691 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp & dettes financières div.	
Fournisseurs	105 719
Dettes fiscales & sociales	147 972
Autres dettes	
TOTAL	253 691

Produits constatés d'avance = 150 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 36 692 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	36 692
TOTAL	36 692

Charges à payer = 253 691 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues (408100)	105 719
TOTAL	105 719

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	31 687
Taxe sur les salaires(438100)	85 567
Org.soc. congés à payer(438200)	13 083
Org.soc. autres charges à payer(438600)	12 635
Etat charges à payer(448600)	5 000
TOTAL	147 972

Produits constatés d'avance = 150 000 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	150 000
TOTAL	150 000

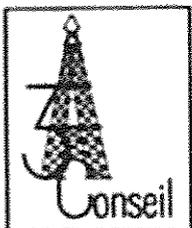
Fonds de dotation OP3FT

6 square Mozart

75016 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017



3 A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr
S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**6 square Mozart
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

ooo 0 ooo

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par la société STG Interactive sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée et qu'elles sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 3 mai 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

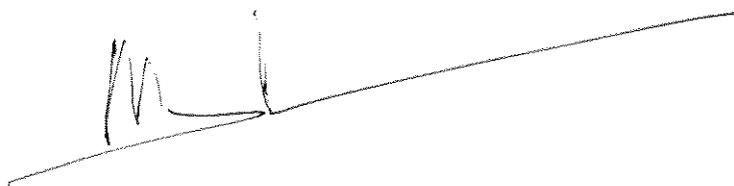
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2018,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke, positioned above a long horizontal line that spans across the page.

Marc de SALINELLES
Président